

La construction historique des cadres de la périodisation

Jean LEDUC

Résumé

Après avoir évoqué l'émergence des notions de préhistoire et de Protohistoire, l'article traite de la division en périodes de l'histoire proprement dite. Au cours du XIX^e siècle, les universitaires français ont découpé le temps historique en tranches chronologiques (ancienne, médiévale, moderne, contemporaine) qui délimitent encore leurs champs de recherche et définissent les postes qu'ils occupent dans l'enseignement supérieur. Même si des débats surgissent parfois entre eux sur la pertinence de cette répartition, ils restent attachés à ces périodes dites « canoniques », y compris dans leurs publications. Ce découpage est essentiellement de nature politique : les autres types de périodisation ne font guère d'adeptes. L'organisation des programmes scolaires français a cependant pris, ces dernières décennies, des libertés avec ce découpage. Quant aux pays étrangers, ils ont des usages en partie différents.

Mots-clés : périodisation, historiographie, histoire (étude et enseignement), édition, préhistoire.

Abstract

After giving an overview of the emergence of the notions of prehistory and protohistory, this article addresses the division of history into periods. During the 19th century, French university professors broke history into chronological segments (ancient, medieval, modern, contemporary) which continue to demarcate their fields of inquiry and define their university appointments. Although debates amongst them about the relevance of these divisions occasionally surface, they remain attached to these so-called "canonical" periods, as witnessed in their publications. These divisions are essentially political in nature; other types of periodization have few supporters. In recent decades, nonetheless, the organization of French syllabi has taken some liberties with these divisions. Other practices may be used in foreign countries.

Keywords: periodization, historiography, history (studies, teaching), publishing, pre-history.

« Période » : terme polysémique pouvant exprimer, entre autres, la circularité avec retour à l'état initial (astronomie, physique), la linéarité avec succession d'états (chimie) ou encore la globalité de signification (rhétorique). Quand il s'applique à la mesure du temps, le mot désigne une durée plus brève qu'« ère », plus longue qu'« épisode » ou qu'« événement ». De la « période » à la « périodisation » il n'y a qu'un pas. La périodisation constitue, littéralement, l'opération par laquelle tout un chacun, amateur ou spécialiste, entreprend de découper le temps en périodes ; elle représente, à ce titre, le cœur même de l'activité de l'historien,

peut-être son geste le plus spécifique. Ainsi, à la question, un brin provocante, que Jacques Le Goff a choisie comme titre de son dernier ouvrage – *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?* – lui-même répond positivement : « On peut donc – et je pense qu'il faut – conserver la périodisation de l'histoire¹ ». Antoine Prost ne dit pas autre chose : l'historien « doit trouver les articulations pertinentes pour découper l'histoire en périodes, c'est-à-dire substituer à la continuité insaisissable du temps une structure signifiante ». Et de conclure : « L'action de périodiser est unanimement légitime et aucun historien ne peut s'en passer². » Mais que la périodisation soit consubstantielle à l'activité d'historien ne signifie pas qu'elle n'a pas elle-même une histoire, histoire qu'il importe de bien connaître, fût-ce pour ne pas se laisser abuser par la fausse évidence des cadres les plus usités aujourd'hui. C'est justement à retracer le mouvement, lent et complexe, d'institution de ces principaux cadres de la périodisation que sera consacré cet article qui, par son ambition générale, entend caractériser les formes de périodisation « refroidie³ » les plus courantes, celles qui structurent souterrainement la manière dont on fait de l'histoire aujourd'hui, et par conséquent aider à la compréhension des discussions et interrogations dont se font l'écho les autres textes composant cette livraison d'*Atala*. Précisons qu'on ne fera qu'esquisser ici les débats épistémologiques sur la pertinence de la diachronie et les pratiques scolaires et éditoriales, évoqués plus longuement ailleurs⁴, et que cette mise au point, si elle est centrée sur les conceptions et pratiques des universitaires français, s'ouvrira ponctuellement à la comparaison internationale.

Préhistoire et histoire

Quand commence l'histoire ? Jusqu'au XIX^e siècle, les auteurs d'ouvrages historiques et les rédacteurs de programmes et de manuels scolaires prennent comme point de départ de l'histoire la création divine de l'humanité. En France, cela perdure jusqu'au Second Empire dans l'enseignement public : le programme de sixième de 1852 commence par l'étude de la « Création », celui de 1857 par celle de la « Genèse » et c'est seulement en 1865 qu'il débute par l'« Histoire primitive du monde ».

1. LE GOFF Jacques, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Le Seuil, 2014, p. 190.

2. PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 115.

3. *Ibid.*, p. 116.

4. Nous renvoyons tout de suite à l'article introductif de Stéphane Gibert. Les autres articles qui approfondissent tel ou tel point de ce texte seront évoqués chemin faisant.

L'« Histoire sainte » est désormais enseignée en classes élémentaires puis disparaît à son tour en 1880. Cette époque, où est levée la confusion entre histoire sainte et histoire tout court, est aussi celle où se développent les recherches sur les périodes les plus anciennes de l'humanité.

Cette « préhistoire » (le mot est employé à partir de 1864) est, d'emblée, considérée par les historiens comme extérieure à leur discipline. Le motif de cette exclusion est l'absence, pour cette période, de traces écrites. Comme l'affirme Charles-Victor Langlois dans son *Introduction aux études historiques* : « L'histoire se fait avec des documents [...]. Pas de documents, pas d'histoire⁵. » Cet ostracisme dure encore au milieu du XX^e siècle. En témoignent les premières pages des manuels de sixième de l'enseignement secondaire : « Sans documents écrits il n'y a pas d'histoire possible », écrivent en chœur les auteurs des manuels Hachette de 1958 et Nathan de 1959. Même exclusion dans les facultés des lettres : il faut attendre 1949 pour que soit créée une maîtrise de conférences d'« archéologie préhistorique » dans une faculté des lettres (Toulouse). Jusqu'à cette date la préhistoire n'est accueillie que dans les facultés des sciences, encore ne s'agit-il que de « cours libres » ou « complémentaires », généralement éphémères, souvent rattachés à l'enseignement de la géologie. Plus accueillants aux préhistoriens sont l'École d'anthropologie de Paris (en 1876), l'Institut de paléontologie humaine (en 1922), l'École du Louvre, le Muséum d'histoire naturelle et le Collège de France⁶.

Quant à l'enseignement secondaire, il ne s'entrouvre que très parcimonieusement à ce temps des origines. La préhistoire apparaît dans le secondaire à l'extrême fin du XIX^e siècle : en 1891, le programme de première de l'enseignement secondaire moderne commence par les « Les époques préhistoriques » ; en 1897 figure, en début de quatrième année de l'enseignement secondaire féminin, un « Aperçu sur les temps préhistoriques » ; en 1902, les « Temps préhistoriques » ouvrent le programme de seconde des sections classiques A et B. À partir de 1925, dans l'enseignement secondaire unifié, la préhistoire reste cantonnée en tout début de sixième. Dans le primaire, elle apparaît en 1923. Aujourd'hui, la seule rencontre des élèves avec la préhistoire a lieu en début de CM2 puisque, dans le secondaire, cette période, d'abord réduite à la « Révolution néolithique », est désormais totalement absente.

5. LANGLOIS Charles-Victor et SEIGNOBOS Charles, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1898, p. 29.

6. Sur l'institutionnalisation de la préhistoire, voir HUREL Arnaud, *La France préhistorienne de 1789 à 1941*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

La ségrégation entre histoire et préhistoire a donc la vie dure. La taxinomie du Conseil national des universités distinguait naguère « Histoire et archéologie des mondes anciens, médiévaux, modernes et contemporains » (sections 21 et 22) et « Anthropologie biologique et préhistoire » (section 20). En revanche, la nouvelle nomenclature SHS arrêtée par le ministère en 2010, qui gouverne le travail de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, groupe dans la section 6, dite « Sciences humaines et sociales », la préhistoire, l'archéologie, l'histoire et l'histoire de l'art, conformément au classement du European Research Council dont la section SH6 – « *The study of the human past* » – inclut « *Prehistory and Protohistory* ». Apparue au début du XX^e siècle, ce dernier terme – Protohistoire – désigne l'étude des peuples dépourvus d'écriture mais ayant effectué le passage à une économie de production, à un outillage de métal et à des formes d'organisation sociale comparables à celles des peuples dotés, eux, d'écriture. Ainsi, par exemple, les Celtes.

La préhistoire a sa propre périodisation, jalonnée par les phases successives du processus d'« hominisation » (évolution corporelle, des modes d'organisation, des productions matérielles, ces dernières elles-mêmes classées en périodes : Paléolithique, Mésolithique, Néolithique et âge des métaux). Les débats restent vifs du fait de la rareté des traces, de l'incertitude des instruments de datation, des différences d'approche entre disciplines et des divergences d'interprétation. En l'état actuel des connaissances, la position dominante est que les débuts de la préhistoire se situent en Afrique orientale, il y a plus ou moins trois millions d'années, et que la Mésopotamie et l'Égypte, en se dotant d'une écriture (mais il y a aussi débat sur ce qu'est une écriture) dans la seconde moitié du III^e millénaire avant J.-C., sont les premières à « entrer dans l'histoire ».

Les périodes « canoniques »

Lorsqu'au XIX^e siècle l'activité d'historien devient, en France, une profession spécifique et codifiée – tout en demeurant aussi l'occupation d'amateurs –, recherche et enseignement s'organisent en grandes périodes, reprenant des appellations forgées par les érudits italiens du XV^e siècle et qui se sont répandues en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles. Une trilogie s'instaure où se succèdent Antiquité (au sein de laquelle l'on distingue parfois « Histoire ancienne » et « Histoire romaine »), Moyen Âge et Temps modernes.

Cela commence par les cursus et programmes de l'enseignement secondaire. À la fin du XVIII^e siècle, les collèges qui proposent un enseignement

de l'histoire ne distinguent qu'« Histoire ancienne » et « Histoire moderne ». La périodisation se précise sous la Restauration : l'arrêté du 4 septembre 1821 distingue « Histoire ancienne » (en cinquième), « Histoire romaine » (quatrième), « Histoire du Moyen Âge » (troisième) et « Histoire moderne » (seconde). Celui du 24 mars 1865 introduit l'histoire « contemporaine » en classes terminales. L'agrégation d'histoire et de géographie s'adapte : l'arrêté du 28 février 1837 prévoit, à l'écrit, une épreuve d'histoire ancienne ou romaine et une épreuve d'histoire médiévale ou moderne ; celui du 11 juillet 1860 en prévoit trois (ancienne ou romaine, médiévale, moderne) ; celui du 28 juillet 1894 précise « moderne ou contemporaine ». Une organisation semblable de la licence se met en place à partir de 1880.

Les chaires universitaires sont plus lentes à se spécialiser. On se limitera ici aux facultés des lettres publiques, sans prendre en compte les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans ces facultés, on laissera de côté les postes aux libellés thématiques (histoire « économique », « de l'art », « régionale », etc.) pour se cantonner à ceux qui sont définis par la période étudiée et on parlera de postes sans distinguer chaires et autres statuts. Selon le recensement effectué par Anne-Françoise Pasquier-Loué et Emmanuelle Picard, les postes les plus nombreux, au XIX^e siècle, sont ceux qui sont libellés « Histoire » sans autre précision. On en compte 4 sur un total de 6 postes en 1825, 12 sur 14 en 1850, 14 sur 16 en 1875. En 1900, il y en a 14 sur 39 (ainsi que 8 postes libellés « Histoire et Géographie ») et l'on en compte encore 13 sur un total de 102 en 1955. Qu'en est-il de la répartition précise entre périodes canoniques ? « Histoire ancienne » apparaît en 1816 ; 15 % des postes sont ainsi libellés en 1900, 35 % en 1928, puis l'Antiquité perd la première place : y ressortissent 18 % des postes en 1955 et le même pourcentage en 2005. « Histoire du Moyen Âge » date de 1878, compte 4 postes en 1900, 9 en 1928 et, depuis le milieu du XX^e siècle, se tient aux alentours de 20 % des postes. « Histoire moderne » apparaît en 1816, occupe longtemps une place très réduite (4 postes en 1928) puis connaît une forte croissance (17 % des postes en 1955, 24 % en 1980 : elle est alors le champ de recherche favori de l'École des Annales) avant de se tasser (22 % en 2005). La double appellation « Histoire moderne et contemporaine », née en 1883, représente 20 % des postes en 1928, 15 % en 1955 puis s'effondre : elle ne qualifie plus que 4 % des postes en 1980 et 8 postes en 2005. Enfin, « Histoire contemporaine » s'individualise en 1885, ne compte encore que 3 postes en 1928, puis connaît, dans la seconde moitié du XX^e siècle, une irrésistible progression avec

20 % des postes en 1955, 34 % en 1980 et 40 % en 2005, soit le double de chacune des trois autres périodes⁷.

On notera que l'Angleterre disposa bien avant la France de chaires libellées « Histoire ancienne » (à Oxford en 1622, à Cambridge en 1627) et « Histoire moderne » (à Oxford et Cambridge en 1724, à Dublin en 1762) et que son roi George II, par ailleurs électeur de Hanovre, créa une chaire d'« Histoire ancienne » à l'université allemande de Göttingen en 1737.

La périodisation canonique « à la française » est aussi en usage dans les universités italiennes et espagnoles. Dans les universités anglo-saxonnes, la situation est plus complexe. Si les notions de « haut » et « bas » Moyen Âge n'ont guère de succès chez les médiévistes français, les universitaires anglais et américains distinguent « *Early* », « *Central* » et « *Late* » *Middle Ages*, les césures variant selon les aires étudiées : ainsi l'*Oxford History of France* place la période *Central* entre 900 et 1200, l'*Oxford History of Italy* entre 1000 et 1300. L'appellation « *Late Middle Ages* » correspond aux crises des XIV^e-XV^e siècles (Grande Peste, Schisme d'Occident, guerres de Cent Ans et des Deux-Roses) et, pour l'Italie, à la Renaissance⁸. Dans les mêmes universités de langue anglaise, on emploie « *Early modern history* » pour désigner ce qu'en France et dans les pays latins on appelle « Temps modernes » et « *Late modern history* » pour qualifier notre « Période contemporaine » (il y a, depuis 1997, un *Journal of Early Modern History*). En Allemagne, pour désigner ces champs d'étude, on emploie « *Neuere Geschichte* » et « *Neueste Geschichte* ».

Quant au terme « *Contemporary* », d'usage récent dans les pays de langue anglaise, il y couvre la période postérieure à 1918. Cela correspond à peu près à ce qu'en Allemagne on appelle « *Zeitgeschichte* » (qui a son Institut, à Munich, depuis 1952) et en France « Histoire du temps présent » (un institut du même nom existe depuis 1978)⁹. Après celui de Milan créé en 1949, l'Italie voit se multiplier les *Instituti storici della Resistenza e dell'Età contemporanea*. En Espagne se constitue en 2001 une *Asociación de Historiadores del Presente*. L'histoire du temps présent essaime en Amérique latine. Pour en revenir à la France, on retiendra que, si elle a mis du temps à faire reconnaître sa légitimité dans la sphère

7. PASQUIER-LOUÉ Anne-Françoise et PICARD Emmanuelle, « Les historiens français : la construction d'une discipline académique 1800-2005 », *Institut français de l'éducation*, [en ligne], <http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php> (consulté le 5 mai 2014).

8. Voir l'article de Florian Mazel, dans ce même volume.

9. GARCIA Patrick, « Histoire du temps présent », dans DELACROIX Christian, DOSSE François et GARCIA Patrick (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, tome 1, p. 282-294. Voir aussi l'article d'Emmanuel Droit, dans ce même volume.

universitaire, l'histoire du passé le plus récent fut inscrite au programme de l'école primaire et de l'enseignement secondaire, dès la fin du Second Empire, par le ministre Victor Duruy.

Les périodes « canoniques » en débat¹⁰

Faut-il dater la fin de l'Antiquité de 395 après J.-C., année de la mort de Théodose, le dernier à avoir régné sur l'ensemble de l'Empire romain, ou de 476, lorsque Odoacre dépose Romulus Augustule et renvoie les insignes impériaux à l'empereur de Byzance ? Le Moyen Âge a-t-il pour terme la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 (année qui est aussi celle de la bataille de Castillon, la dernière de la guerre de Cent Ans), en 1492 (chute de Grenade et « découverte » de l'Amérique par Colomb), ou encore la mise au point des caractères mobiles d'imprimerie par Gutenberg en 1454 ?

C'est à partir de 1874 que les programmes d'histoire de l'enseignement secondaire français placent en 1789 la fin des Temps modernes, fixée auparavant en 1814 ou 1815. Au demeurant cette date de 1789 n'est pas significative dans d'autres pays : les historiens anglais et américains accordent plus d'importance, pour la transition entre *Early modern* et *Late modern*, à la révolution industrielle. En Union soviétique, c'est la révolution d'Octobre 1917 qui sépareit époques « moderne » et « contemporaine ». En Chine maoïste, la période « moderne » commençait avec la guerre de l'Opium (qui éclata en 1839) par laquelle la Grande-Bretagne obligea l'empire des Qing à s'ouvrir au commerce international et la période « contemporaine » débutait avec le Mouvement étudiant du 4 mai 1919 en réaction aux prétentions territoriales japonaises.

Faut-il intercaler d'autres périodes entre les quatre « canoniques » ? Employée d'abord par les historiens de langue allemande, l'expression « Antiquité tardive » (« *Spätantike* ») est revisitée, à partir des années 1960, par une série de congrès (Spolète en 1961, Chantilly en 1972, Lyon en 1986) et dans diverses publications (*The world of Late Antiquity AD 150-750* de Peter Brown¹¹, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?* d'Henri-Irénée Marrou¹²). Un certain nombre d'universités françaises, anglo-saxonnes et latines inscrivent actuellement l'étude de cette période spécifique dans leurs cursus. Des associations et des revues sont créées

10. Voir les articles de Philippe Hamon, d'Hervé Inglebert et de Florian Mazel dans ce même volume.

11. BROWN Peter, *The World of Late Antiquity AD 150-750*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1971.

12. MARROU Henri-Irénée, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?*, Paris, Le Seuil, 1977.

comme la *Revue de l'Antiquité tardive* en 1995 ou la *Revue des Études Tardo-antiques* en 2011. La problématique du sujet est exposée dans un long texte de René Martin qui passe en revue divers critères (contrôle du territoire par le pouvoir impérial confronté à la pénétration barbare, rapports de force entre paganisme et christianisme, sort du latin comme langue officielle et langue parlée, tendances dominantes de l'art, etc.) et situe l'Antiquité tardive entre le début du III^e siècle et la fin du VI^e de notre ère¹³. Cette périodisation ne fait pas l'unanimité.

La « Renaissance » constitue-t-elle une période spécifique entre Moyen Âge et Temps modernes ? « Inventée » – pour reprendre le mot de Lucien Febvre – par Michelet dans son cours du Collège de France de 1840 et un des volumes de son *Histoire de France*¹⁴, étudiée par Jacob Burckhardt¹⁵, elle ne mérite pas, selon Jacques Le Goff, le statut de période distincte. Reprenant, dans l'ouvrage cité en introduction, une formule qui lui est chère, il affirme : « La Renaissance ne représente pas pour moi une période particulière ; elle constitue la dernière renaissance d'un long Moyen Âge. » Il ne voit pas se produire, au XVI^e siècle, de mutation fondamentale et estime que « le changement de période, la fin du long Moyen Âge, se situe au milieu du XVIII^e siècle¹⁶ ». En soulignant les signes de modernité que porte son « long » Moyen Âge dès le XII^e siècle, Jacques Le Goff, non seulement escamote la Renaissance mais rend même implicitement obsolète la notion de Temps modernes.

La Révolution française et son prolongement napoléonien, généralement considérés, du moins par l'historiographie française, comme le passage de la période moderne à la période contemporaine, ont également suscité des débats. Robert Palmer et Jacques Godechot soutiennent, au Congrès international des sciences historiques de Rome de 1955, l'idée d'une « révolution atlantique » dans laquelle ces épisodes s'inséreraient, longue période commençant avant 1789 et s'achevant en 1850¹⁷. S'en tenant au cas français, François Furet publie en 1989, dans une *Histoire de France* éditée par Hachette, *La Révolution, de Turgot à Jules Ferry (1770-1880)* : il y considère que le processus révolutionnaire, amorcé – comme le pensait déjà Tocqueville – dès la fin de l'Ancien Régime, ne s'achève qu'avec l'arrivée au pouvoir des républicains opportunistes.

13. MARTIN René, « Qu'est-ce que l'Antiquité tardive ? Réflexions sur un problème de périodisation », dans CHEVALLIER Raymond (dir.), *Aïôn. Le temps chez les Romains*, Paris, Picard, 1976, p. 262-304.

14. MICHELET Jules, *Renaissance*, Paris, Chamerot, 1855.

15. BURCKHARDT Jacob, *Die Kultur der Renaissance in Italien*, Bâle, Schweighauser, 1860.

16. LE GOFF Jacques, *Faut-il vraiment ...*, op. cit., p. 177.

17. GODECHOT Jacques, *Les révolutions 1770-1799*, Paris, Presses universitaires de France, 1963.

L'attachement des historiens universitaires français à la périodisation canonique

La répartition de l'étude de l'histoire – et des postes universitaires – en « quatre périodes traditionnelles » figure actuellement dans les documents de présentation de certaines universités. Les spécialistes de chaque période se sont groupés en associations : les contemporanéistes (Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche, AHCESR) ont montré l'exemple en 1965, rapidement suivis par les antiquisants (Société des professeurs d'histoire ancienne de l'Université, SOPHAU) en 1966, les modernistes (Association des historiens modernistes des universités françaises, AHMUF) en 1967 et les médiévistes (Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, SHMESP) en 1969. Ces créations coïncident avec la réforme de l'enseignement supérieur de 1966 qui renforce la spécialisation des études supérieures dès le début du premier cycle universitaire.

L'attachement à cette périodisation se manifeste avec insistance aujourd'hui à propos du CAPES d'histoire et de géographie. S'alarmant de certains projets de réforme, une très large majorité des membres du jury de ce concours rédige une lettre au ministre, le 7 juillet 2008, demandant que l'on respecte, dans le programme du concours, « la diversité des champs et domaines [...] en particulier les quatre périodes historiques enseignées dans le second degré¹⁸ ». Le 28 octobre suivant, une motion des quatre associations de spécialistes mentionnées plus haut réclame, pour le CAPES, le « maintien de la parité entre les quatre périodes historiques et le choix d'une grande question par période¹⁹ ». Dans les deux cas les signataires souhaitent que les questions du CAPES soient communes avec celles des agrégations d'histoire et de géographie. Il est en effet question, dans les projets, que le programme du CAPES d'histoire et de géographie – comme cela est le cas dans les autres disciplines – soit désormais non pas limitatif mais constitué de tout ou parties des programmes scolaires. Ce dont s'émeut aussi l'Association des professeurs d'histoire et de géographie qui, le 16 mai 2009, demande « le maintien d'un vrai programme [...] reposant sur quatre périodes » et qui

18. « Lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale par les membres du jury du CAPES d'histoire et de géographie, 7 juillet 2008 », *Appel CAPES histoire géographie*, [en ligne], <http://appelcapeshg.blogspot.fr/2008/11/lettre-adresse-au-ministre-de-l-education.html> (consulté le 5 mai 2014).

19. BÉLY Lucien *et al.*, « Motion commune à propos de la réforme des enseignants, le 28 octobre 2008 », *AHCESR*, [en ligne], http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=54&Itemid=38 (consulté le 5 mai 2014).

« ne peut être constitué de simples séquences des programmes des collèges et lycées²⁰ ».

Les arrêtés du 28 décembre 2009, sans donner pleine satisfaction à ces vœux, en prennent en compte une bonne partie, à commencer par le maintien d'un programme limitatif. À partir de la session 2011, il n'y a plus que trois questions d'histoire au programme du CAPES et, si deux d'entre elles sont communes avec l'agrégation, la troisième « enjambe » deux périodes canoniques puisqu'elle est libellée « Le prince et les arts du XIV^e siècle au XVIII^e siècle en France et en Italie ». Dans une « Lettre de cadrage » datée du 15 mars 2010, le président du jury reconnaît que « le passage de quatre questions à trois en histoire introduit une rupture avec la traditionnelle segmentation intellectuelle et institutionnelle de la discipline en quatre grandes périodes » et explique le choix de la question propre au CAPES, « grande question transversale », par l'introduction de l'histoire des arts au collège. Il revient sur ce sujet dans son rapport du concours de 2011 :

Si le découpage en quatre périodes détermine une très large partie de l'organisation et de la dynamique institutionnelle et intellectuelle de l'histoire dans l'université française (postes, recrutements, productions et recherches, associations...) on doit tout de même estimer que les effets mécaniques induits par une telle structuration – aussi légitime soit-elle dans d'autres cadres – posent un certain nombre de problèmes, en particulier pour les concours de l'Éducation nationale²¹.

Il en parle encore dans son rapport de 2012, insistance qui prouve que la réforme a du mal à passer alors même que le CAPES d'histoire et de géographie continue à se singulariser avec un programme limitatif de type universitaire, aux deux tiers commun avec ceux des agrégations. Pour ces dernières, pas de changement : leurs questions continuent à s'inscrire strictement dans les périodes canoniques.

Sans y insister outre mesure, signalons que les programmes scolaires sont moins fidèles que les universités à la périodisation « canonique ». Dans l'enseignement primaire, le programme actuel du CE2 y est conforme : s'y succèdent préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, Révolution française et XIX^e siècle, XX^e siècle et temps présent. Les deux années suivantes, en CM, on revient sur certains thèmes.

Dans le premier cycle du secondaire, le dernier programme accordant une année scolaire à chaque période canonique remonte à 1969. Ceux de 1985 et 1996-1997 ajoutent, en cinquième, le début des Temps

20. *Historiens & Géographes*, 407, 2009, p. 21.

21. CARROUÉ Laurent, « CAPES et CAFEP-CAPES Histoire-géographie : Rapport du jury – Session 2011 », *ibid.*, 416, 2011, p. 95.

modernes au Moyen Âge, période décidément la plus sacrifiée depuis 1902 malgré sa durée d'un millénaire, tandis que la césure entre programmes de première et de terminale oscille, selon les arrêtés, du milieu du XIX^e siècle à 1914. Ces variations résultent sans doute moins d'une réflexion épistémologique sur la pertinence des découpages canoniques que d'un souci d'équilibrer les charges annuelles de travail des élèves et des enseignants. Quant aux programmes récents, ils prennent des libertés nouvelles avec les coupures traditionnelles : ainsi ceux de première et terminale, rompant avec la répartition chronologique entre les deux classes, proposent chacun une étude par thèmes et laissent au professeur la liberté d'organiser sa progression. Rappelons enfin que, dans le second cycle, existe – de 1980 à 1986 et depuis 1995 – une exception majeure à la périodisation canonique : en seconde on étudie un certain nombre de « moments » allant de l'Antiquité au XIX^e siècle et qualifiés de « Fondements du monde contemporain »²².

Quelques périodisations empruntées

Si les historiens trouvent sur leur chemin des périodisations forgées en dehors de leur discipline, force est d'observer qu'ils ne les utilisent qu'avec parcimonie. Ainsi du « siècle », au sens de période de cent années encadrée par des millésimes à deux zéros, qui ne s'impose qu'au début du XIX^e siècle. Si les historiens utilisent le mot, ils ne considèrent généralement pas les années séculaires comme des césures significatives : ainsi, traitant de l'économie, ils parlent de « long XVI^e siècle » (de la fin du XV^e au début du XVII^e) ou encore considèrent que le XIX^e siècle ne s'achève qu'en 1914, y incluant donc la « Belle Époque »... autre périodisation empruntée. Dans la nomenclature des spécialités universitaires, « siècle », peu usité en histoire, l'est encore très largement dans les départements de littérature.

Les contemporanéistes ont emprunté la formule « Trente Glorieuses » – forgée, en 1979, par l'économiste Jean Fourastié – pour qualifier les trois décennies de croissance qui suivent la Seconde Guerre mondiale. Récemment, après avoir procédé à une analyse plus fine de l'évolution économique, sociale et culturelle et pris en compte les perceptions des Français de cette époque, certains historiens mettent en cause une appellation qui considère comme homogène une période en réalité contrastée²³.

22. Voir l'article de Patricia Legris ainsi que l'entretien avec Laurent Wirth, dans ce même volume.

23. Dernier exemple en date : BONNEUIL Christophe, PESSIS Céline et TOPÇU Sezin (dir.), *Une autre histoire des « Trente glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

Un autre emprunt fait aux économistes est la référence aux « cycles », à savoir, du nom de leurs concepteurs et par ordre croissant de durée : Kitchin, Juglar, Kuznets et Kondratieff, respectivement mis au jour en 1923, 1860, 1930 et 1926. Utilisés par Ernest Labrousse, Fernand Braudel, Pierre Chaunu ou Pierre Léon²⁴, ils ne font plus recette après les années 1970, comme le montre le dossier « Où va l'histoire économique ? » publié en 2002 par l'Association française des historiens économistes dans la revue *Historiens & Géographes*²⁵. Cette désaffection s'inscrit dans une conjoncture où les chercheurs, du moins en France, sont nombreux à prendre leurs distances avec l'histoire macro-économique et sérielle pour se tourner vers des échelles différentes (l'entreprise), les aspects humains (les acteurs), ou encore le rôle de l'État dans l'économie.

Utilisée par les démographes et les sociologues, la notion de « génération » est à la mode dans les années 1980. Raoul Girardet en montre l'intérêt pour l'histoire de la culture politique dans un article paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* : la génération est inaugurée par un « épisode référentiel », centrée sur une problématique commune – même si les réponses données sont différentes – et a une durée variable²⁶. Un numéro de *Vingtième siècle* est consacré à cette notion en 1989²⁷ : plusieurs propositions de périodisation générationnelle y sont faites par Michel Winock (les intellectuels), Philippe Buton (les communistes) ou Alain Bergounioux (les socialistes), et Olivier Wieviorka y définit la « génération » comme « une population marquée par un événement dateur, soudée par une expérience commune, qui développe une pratique et un discours homogènes²⁸ ». Dans *Les ouvriers dans la société française*, Gérard Noiriel hésite à utiliser le concept pour cette catégorie sociale : il ne pourrait s'appliquer qu'à ce qu'il appelle « la génération singulière », celle qui va du Front populaire à la fin des années de croissance économique d'après-guerre²⁹. Dix ans plus tard, en conclusion de *Sur la « crise » de l'histoire*, le même auteur esquisse une périodisation des historiens universitaires français où se succéderaient, depuis la fin du XIX^e siècle, cinq générations, de celle des « méthodistes » (Lavis-

24. On renverra en particulier à l'*Histoire économique et sociale de la France* dirigée par Fernand Braudel et Ernest Labrousse dans les années 1970.

25. *Historiens & Géographes*, 378, « Où va l'histoire économique ? (1^{re} partie) », 2002 ; *Historiens & Géographes*, 380, « Où va l'histoire économique (2^e partie) ? », 2002.

26. GIRARDET Raoul, « Du concept de génération à la notion de contemporanéité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 30-2, 1983, p. 257-270.

27. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 22, « Les générations », 1989.

28. WIEVIORKA Olivier, « La génération de la résistance », *ibid.*, p. 114.

29. NOIRIEL Gérard, *Les ouvriers dans la société française*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 195-236.

Seignobos, etc.) à celle de l'auteur lui-même³⁰. En revanche, pour les intellectuels, c'est une typologie thématique et non générationnelle qu'il propose dans *Dire la vérité au pouvoir. Les intellectuels en question*³¹. En fin de compte, le concept de génération ne connaît pas une grande vogue : ainsi ni les « manifestes » que sont *Pour une histoire politique*³² et *Pour une histoire culturelle*³³, ni *l'Histoire des droites en France*³⁴, ni *l'Histoire des gauches en France*³⁵ n'utilisent ce mode de périodisation.

Prégnance de la périodisation politique dans l'édition

Le découpage des collections universitaires continue à privilégier comme bornes temporelles les changements de régime, de législature, de gouvernement, de dynastie ou de souverain. Tel est le cas des collections d'histoire de France. Les séries que dirigea Ernest Lavisse chez Hachette, au début du XX^e siècle, *l'Histoire de France des origines jusqu'à la Révolution* (entre 1900 et 1911) – à partir du quatrième volume – et *l'Histoire de France contemporaine depuis la Révolution* (entre 1920 et 1922), sont scandées par des changements de dynastie, de règne ou de régime. Il est vrai que, dans les deux séries, les aspects politiques occupent, en moyenne, les quatre cinquièmes des pages. Un siècle plus tard, dans des collections pourtant beaucoup plus ouvertes à d'autres aspects de l'activité humaine (économie, société, culture), la périodisation reste politique. Il en va ainsi de *l'Histoire de France* dirigée, chez Belin, par Joël Cornette, Jean-Louis Biget et Henry Rousso à partir de 2010 : six des treize volumes commencent avec des avènements de dynastie ou de souverain, quatre avec le début d'un nouveau régime, les trois restants en 1453 (bataille de Castillon), 1630 (journée des Dupes) et 1914³⁶. Constat identique à propos de deux publications en cours : la *Nouvelle histoire de la France contemporaine* en dix volumes, confiée par les éditions du Seuil à la direction de Johann Chapoutot³⁷, et *Une histoire personnelle de la France* en sept volumes, dirigée, aux Presses universitaires de France, par Claude Gauvard.

30. NOIRIEL Gérard, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, p. 389-400.

31. NOIRIEL Gérard, *Dire la vérité au pouvoir. Les intellectuels en question*, Marseille, Agone, 2010.

32. RÉMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Le Seuil, 1988.

33. RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997.

34. SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992.

35. BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2004.

36. Voir les entretiens avec Jean-Louis Biget et Joël Cornette, dans ce même volume.

37. Voir l'entretien avec Johann Chapoutot, dans ce même volume.

Les collections universitaires d'histoire nationale des pays voisins procèdent de la même manière. C'est le cas des six premiers volumes de la *Penguin History of Britain* qui en compte neuf, et des sept tomes de l'*Historia de España Alfaguara*, pour ne prendre que ces exemples. Lorsqu'on entreprend d'étudier l'histoire générale d'un pays, est-il possible d'adopter une périodisation autre que politique ? Cela semble encore plus difficile quand on traite de deux pays à la fois : l'*Histoire franco-allemande* placée sous la direction de Gudrun Gersmann et de Michael Werner, et publiée à partir de 2011 par les Presses du Septentrion, rythme dix de ses onze volumes par des dates d'événements politiques.

Conclusion

Parce qu'elle est, le plus souvent, une parole ou un texte où le mode narratif (c'est-à-dire le « récit ») est dominant, « enchâssant », par rapport aux modes descriptif et explicatif (c'est-à-dire au « discours »)³⁸, l'histoire ne peut éviter de « périodiser ». Les historiens français sont désormais plus sensibles aux critiques que Michel Foucault adressait naguère à leurs « périodisations totalitaires » et à leurs « synchronies massives »³⁹. Ils prennent mieux en compte la « pluralité de temps intrinsèques des processus particuliers⁴⁰ ». Les rapports des jurys d'agrégation et de CAPES prescrivent des « césures pertinentes par rapport au sujet » à traiter. Cela n'empêche pas la profession historique de rester attachée à un certain nombre de conventions – à commencer par le balisage temporel « canonique » de son pré carré – et de privilégier une périodisation politique, bref de perpétuer ce qu'on pourrait familièrement appeler le « prêt-à-porter » de la périodisation.

38. LEDUC Jean, *Les historiens et le temps*, Paris, Le Seuil, 1999, chapitre 8 « La construction du texte », p. 279-312.

39. Voir FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, en particulier la quatrième partie.

40. POMIAN Krzysztof, *L'ordre du temps*, Paris, Gallimard, 1984, p. 96.